

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de décembre à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Désignation de représentants du Conseil municipal au sein de deux Commissions permanentes communales

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **29 novembre 2024**, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2024/161

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, **Adjoint au Maire**

M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ,
Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE,
Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE, Mme DAHMANI,
Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme CASTRO-FERNANDES	(pouvoir à M. NACCACHE)
Mme CHESNEAU MUSTAFA	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mme LEMARCHAND	(pouvoir à Mme DEHAS)
Mme APARICIO TRAORE	(pouvoir à M. ANNOUR)
M. GODARD	(pouvoir à M. CARON)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme MEZIERE)
M. BAY	(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Absent : M. KNOBLOCH

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 10/12/24

Publiée le : 13/12/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GENERALES

Désignation de représentants du Conseil municipal au sein de deux Commissions Permanentes communales

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et L.2121-29 ;

VU la délibération n°2020/35 du Conseil municipal du 25 mai 2020 instituant quatre Commissions permanentes communales, fixant ses effectifs et désignant ses membres ;

CONSIDÉRANT la démission de la deuxième adjointe au Maire rendue effective le 19 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'installation d'une nouvelle conseillère municipale ;

CONSIDÉRANT de ce fait, qu'il y a lieu de revoir la composition de deux des Commissions permanentes communales ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret ;

CONSIDÉRANT la comptabilisation de 35 suffrages exprimés,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Solidarité et Cohésion sociale », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - Mme A. MEZIERE
- (1) - Mme F. DEHAS
- (1) - M. O.KNOBLOCH
- (1) - M. N. GODARD
- (1) - Mme F. GUEDJ
- (1) - Mme G. SANTA CRUZ BUSTAMANTE
- (1) - Mme N. BENLAHMAR
- (1) - M. Y. CARON
- (2) - Mme C. CAUZARD
- (3) - Mme V. BARIL
- (4) - M. C. MELO DELGADO
- (5) - Mme S. DAHMANI

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Affaires Générales, Finances », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. D. LEDEUR
- (1) - Mme V. CASTRO FERNANDES
- (1) - Mme A. APARICIO TRAORE
- (1) - Mme C. CHESNEAU MUSTAFA
- (1) - M. M. KEBABTCHIEFF
- (1) - Mme J. DUPUY
- (1) - M. J. NACCACHE
- (1) - M. B. BLANCHARD
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - M. D. JOBERT
- (4) - M. JF. BAY
- (5) - M. Y. KHINACHE

- (1) liste « Ensemble, renforçons nos liens »
- (2) liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »
- (3) liste « Ermont Renouveau »
- (4) groupe « Envie d'Ermont »
- (5) groupe « J'aime Ermont »



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN